

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021, À 19 H 01 À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-12-284-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

21-12-285-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2021

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021.

21-12-286-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 25 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 25 novembre au 3 décembre 2021, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16382 à 16452 au montant de 1 028 279,72 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3180 à 3194, au montant de 39 000,17\$, le tout pour un grand total de 1 067 279,89 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-12-287-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 3 décembre 2021, au montant de 126 543,99 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public tenu en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2021.

21-12-288-O

**ADOPTION DU CALENDRIER 2022
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC du Rocher-Percé pour 2022. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC :

9 février 2022
16 mars 2022
13 avril 2022
18 mai 2022
8 juin 2022
13 juillet 2022
14 septembre 2022
19 octobre 2022
23 novembre 2022
14 décembre 2022

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

21-12-289-O

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC désire réaliser des travaux à l'édifice de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé un mandat en septembre dernier à CL Design inc. pour estimation, plans et devis et surveillance partielle de chantier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux à l'édifice de la MRC.

RITMRG – TRAVAUX AUX ÉCOCENTRES - AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le remboursement des dépenses suivantes effectuées par la Régie de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour la réalisation de travaux aux écocentres :

PROJET	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Travaux aux écocentres	LFG Construction	Réfection et amélioration des infrastructures aux écocentres de Grande-Rivière (Certificat de paiement no 3)	9 776,08, incluant les taxes
		Réparation du mur de blocs à Gascons (Facture no DC-09)	2 513,90 \$
	André Fortin, ing.	Honoraires pour services rendus	1 267,60 \$

Nous recommandons que le paiement à LFG soit fait **CONDITIONNELLEMENT** à la réception des documents demandés tels :

- Quittance finale de Wolseley;
- Quittance partielle de Bélanger suite au paiement du décompte no.2;
- Déclaration assermentée de LFG attestant que toutes les sommes dues à la main-d'œuvre et à tous les sous-traitants et fournisseurs ont été payées au complet;
- Certificats de la CCQ et de la CNESST attestant que LFG a versé toutes les contributions exigées par la loi.

AUTORISATION DE TRANSMISSION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ (ARTICLE 53.16 LQE) À RECYC QC

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint des municipalités régionales de comté de Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé, le comité PGMR a reçu le tableau des orientations et mesures et qu'il en a pris connaissance et transmis ses commentaires;

CONSIDÉRANT qu'une démarche d'échanges s'est tenue par le biais de la diffusion d'un questionnaire en ligne et la tenue de deux séances publiques et qu'un rapport de consultation a été rédigé;

CONSIDÉRANT que le PGMR a été revu et bonifié suivant ces échanges et que le tableau des orientations et mesures détaillées a été transmis aux membres du comité PGMR pour commentaires;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 est maintenant prêt à être transmis à RECYC-Québec après révision suivant les commentaires des membres des deux MRC concernées soit la MRC du Rocher-Percé et de la Côte-de-Gaspé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la transmission du PGMR suivant les corrections suggérées et que la version corrigée soit aussi transmise, incluant le rapport de consultation, aux MRC voisines;
- Qu'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soit transmise à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

21-12-292-0

SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)- VOLET 4

MODIFICATION ET ADOPTION DU CADRE DE VITALISATION 2020-2025 RELATIVEMENT AU REHAUSSEMENT DU PLAFOND DE L'AIDE FINANCIÈRE ET AU PROGRAMME D'AIDE AUX LOGEMENTS LOCATIFS

CONSIDÉRANT que le comité de vitalisation s'est réuni le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le comité a adopté des modifications au cadre de vitalisation, soit :

- L'ajout d'un élément à l'article 14.1 du cadre (rehaussement du plafond de l'aide financière)
- L'ajout de l'annexe « Appel à projets – logements locatifs »

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vitalisation lors de la rencontre tenue le 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document modifié « Cadre de vitalisation 2020-2025 ».

21-12-293-0

RAPPORT FINANCIER - PROGRAMME PROJETS JEUNESSE LOCAUX J'ÉCOUTE LA JEUNESSE - LA SUITE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des normes de conformité du Secrétariat à la jeunesse, la MRC doit approuver le rapport financier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve ledit rapport financier exigé par le Secrétariat à la jeunesse

21-12-294-0

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Informe le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) qu'il souhaite bénéficier de ce programme;
- Autorise monsieur Samuel Parisé, préfet et madame Christine Roussy, directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de gestion concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- Désigne la MRC de Bonaventure pour agir à titre de MRC délégataire désignée pour coordonner la gestion de l'entente pour la période 2021-2024.

21-12-295-O

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT le programme nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé souhaite soutenir des actions inscrites au plan d'action MADA relativement aux enjeux loisirs, participation sociale et respect et inclusion sociale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la direction générale à déposer une demande d'aide financière pour le projet « Les petits salons MADA » dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés ».

21-12-296-O

DÉPÔT DU BUDGET ET ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2022 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES ANSES INC.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Anses inc. a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 dont copie a été transmise à la MRC pour adoption;

CONSIDÉRANT que, pour l'année financière 2022, il est prévu un budget équilibré avec des revenus et dépenses totalisant respectivement 404 297 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit adopter une résolution relativement à la quote-part municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé reçoive le dépôt du budget 2022 de l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc. et adopte, par la présente, la quote-part municipale pour l'année 2022, au montant de 50 000 \$.

21-12-297-O

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que le Transport adapté doit se conformer et répondre au programme de subvention au transport adapté (PSTA) pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements en 2020 est de 18 860, excluant les accompagnateurs;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements prévus en 2021 devrait être de 20 600;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Adopte le plan de transport déposé par l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Adopte le plan de réinvestissement des surplus déposé par l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Approuve la tarification de 3 \$ aller-simple;
- Confirme le mandat octroyé à Transport adapté et collectif des Anses inc. et autorise monsieur Samuel Parisé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente relativement au service de transport adapté.

CORRESPONDANCE

MAMH – 16.11.21 – Mme Andrée Laforest, Ministre
Objet : *Conformité du règlement n° 333-2021*
Schéma d'aménagement et de développement révisé

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-12-298-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 16.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière